

BULLETIN

de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. Alfred Andrié, monteur de boîtes, à Sonvillier
Prix de l'abonnement: 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

SONVILLIER, 1^{er} MARS 1873.

Extrait du procès-verbal

de la séance du Comité fédéral jurassien
du 16 février 1873.

1. La Section centrale de Neuchâtel communique une liste d'adresses pour l'envoi du *Bulletin*.

2. La Section slave de Zurich envoie, comme don, la somme de cinquante francs pour le *Bulletin* et quatre francs pour un nouvel abonnement individuel.

3. Une Section alsacienne, ensuite de l'excommunication prononcée contre nous, par le Conseil général de New-York, affirme de nouveau son attachement à la Fédération jurassienne, et communique le résultat de la statistique établie ensuite de l'avis inséré au *Bulletin* du 1^{er} février.

4. La Section du Locle annonce qu'elle a souscrit la somme de 73 francs pour venir en aide à la famille d'un compagon malade (circulaire confidentielle du Comité fédéral).

L'adresse de la Section du Locle est: Désiré Blin, horloger, Crêt-Vaillant, Locle.

5. La Section de Sonvillier communique la résolution suivante qu'elle a adoptée dans sa séance extraordinaire du même jour:

« Considérant que la Fédération jurassienne excommuniée aujourd'hui par le Conseil général de New-York pour sa participation énergique à la défense, dans le sein de l'Internationale, des principes d'autonomie fédérative, a toujours représenté fidèlement les aspirations anarchistes des Sections internationales de la région jurassienne;

» Le Cercle d'études sociales de Sonvillier déclare:

» Réitérer solennellement son adhésion à la Fédération jurassienne, à laquelle il assure, comme par le passé, son concours actif, moral et matériel. »

Le Cercle de Sonvillier propose également comme lieu du prochain Congrès jurassien la ville de Neuchâtel et que la question suivante soit mise à l'ordre du jour:

« Elaboration d'un projet de Statuts-modèles pour les Fédérations ouvrières locales. »

La statistique de la Section est jointe à ces communications.

Cette lettre est terminée par la communication que le Cercle a fondé une bibliothèque socialiste; il est fait appel au concours des personnes qui pourront contribuer au développement de cette entreprise.

6. Le Comité de la grève des bijoutiers de Genève communique une circulaire adressée à toutes les Sociétés ouvrières, faisant appel à la solidarité de tous; un exemplaire de cette circulaire sera adressé à chaque Section.

7. Les frais d'impression des deux numéros de janvier du *Bulletin* se montent à 63 fr. 10; ce compte a été réglé.

8. Il est résolu d'insérer au *Bulletin* l'avis suivant:

Le Comité fédéral invite toutes les personnes, qui ont des correspondances à lui adresser, à bien vouloir affranchir.

9. Les Sections sont invitées à communiquer au plus vite leurs documents pour la statistique de la Fédération. Il sera fait un travail aussi complet que possible qui sera présenté au Congrès.

Séance du 23 février 1873.

1. La Section du Locle communique sa réponse aux avis du Comité fédéral insérés dans le *Bulletin* du 1^{er} février. — Elle demande que le prochain Congrès ait lieu à Neuchâtel le premier dimanche de mai et propose comme question à l'ordre du jour:

Des moyens de propagande.

2. La Section centrale de Neuchâtel envoie la somme de 10 francs (Circulaire confidentielle du Comité fédéral.) — La Section de propagande et d'action socialiste et révolutionnaire de Genève la somme de 5 fr. 50 c. également pour le même cas.

3. La Section centrale de Neuchâtel communique un travail très détaillé sur la statistique et propose que la question de l'apparition hebdomadaire du *Bulletin* soit également mise à l'ordre du jour du prochain Congrès jurassien.

4. Il est communiqué une adresse du Congrès trimestriel des Sections de la Vallée de la Vesdre à la Fédération jurassienne. Il est résolu d'insérer

ce document au *Bulletin*, et un projet de réponse est approuvé.

5. Communication d'une lettre du Conseil fédéral hollandais donnant connaissance des résolutions des Sections hollandaises concernant les Congrès de la Haye et de St-Imier. Ce document sera également inséré au *Bulletin*.

6. Le Conseil fédéral américain de Spring-Street communique sa résolution à propos du Congrès de St-Imier ; l'insertion est également votée.

7. Il est donné connaissance du compte-rendu officiel du Congrès de la Fédération anglaise, tenu à Londres le 26 février. Un extrait de ce compte-rendu sera inséré au *Bulletin*.

8. Il est résolu d'insérer l'avis suivant :

« Nous invitons les adhérents qui collectionnent le *Bulletin* à conserver soigneusement les numéros afin de ne pas avoir à réclamer des exemplaires égarés, ce qui empêche l'administration de conserver des collections intactes.

» Nous rappelons de même aux comités et aux adhérents que tout ce qui concerne le *Bulletin* doit être adressé directement au compagnon Alfred Andrié à Sonvillier. »

Le secrétaire des séances,
Paul JUNET.

Extrait d'une Lettre

du Conseil fédéral hollandais.

Amsterdam, 14 février 1873.

Les Sections hollandaises se sont maintenant prononcées sur la question du Conseil général, et le résultat est : que les Sections d'Amsterdam, de la Haye et de Rotterdam sont en faveur de la *minorité* du Congrès de la Haye, c'est-à-dire que nous continuerons d'être en relations avec le Conseil général ; nous paierons nos cotisations comme d'habitude ; mais jamais nous n'adjudgerons au Conseil général le droit de suspendre ou d'exclure une Fédération ou Section quelconque ; par conséquent nous n'acceptons pas la suspension de la *Fédération du Jura*, quoique nous devons avouer que le Conseil général (d'après les résolutions du Congrès de la Haye) n'aurait pas pu agir autrement.

La Section d'Utrecht seule approuve pleinement les résolutions prises par la *majorité* du Congrès de la Haye.

Salut et solidarité.

Au nom du Conseil fédéral hollandais :

H. GERHARD,
secrétaire-correspondant.

Le Conseil fédéral des Sections de l'Association internationale des Travailleurs et des corporations ouvrières affiliées à l'Internationale de la Vallée

de la Vesdre, aux membres de la Fédération jurassienne.

Compagnons,

Le 8 décembre 1872 vous avez envoyé à tous les Conseils fédéraux des régions de l'Internationale, une circulaire annonçant que le Conseil général de New-York, digne héritier des traditions autoritaires de l'ex-Conseil de Londres, venait de déclarer nulles et non avenues les résolutions de votre Congrès extraordinaire de St-Imier. Vous ajoutiez :

« Nous en appelons à toutes les Fédérations, nous les invitons à nous dire ce qu'elles pensent de notre attitude ; si la Fédération jurassienne doit renoncer à compter sur l'appui des Fédérations qui veulent le maintien du principe autonomiste, ou bien si toutes veulent résister au développement et à l'application du dogme autoritaire formulé par la majorité du Congrès de la Haye. »

De toutes parts, vous avez reçu l'assurance d'un concours énergique ; vous n'aviez cessé de bien mériter de l'Association internationale des Travailleurs, c'était le devoir de toutes les Fédérations de prendre fait et cause pour la vôtre et de vous encourager à persévérer dans la voie où vous vous êtes engagés. Vous aviez avec vous l'Espagne, l'Italie, la Hollande, la Belgique, et une bonne partie de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique. Aujourd'hui, que le Conseil général de New-York vient de suspendre la Fédération jurassienne, le Conseil fédéral des Sections et corporations de la Vallée de la Vesdre, agissant au nom du Congrès trimestriel, tenu dimanche, 9 février, à Verviers, vous envoie la chaleureuse expression de ses plus vives sympathies et déclare que pour son compte il considère comme nulle et non avenue la décision du Conseil général et continuera de vous compter au nombre des Fédérations les plus dignes et les plus dévouées de l'Association internationale des Travailleurs.

Confiant dans les principes larges et féconds de l'autonomie et de la libre fédération des groupes, les travailleurs du bassin de la Vesdre ont les mêmes aspirations que vous, et avec vous nourrissent les mêmes espérances ; ils considèrent comme un devoir sacré, lorsque des hommes remplis d'ambition ou saisis de démence, ayant juré d'abolir l'autorité, veulent la reconstituer à leur profit, d'élever la voix pour protester, avec toute l'énergie dont ils sont capables, contre un aussi détestable abus de pouvoir.

Continuez donc votre œuvre, compagnons, continuez sans perdre courage : la vraie Internationale est avec vous ; avec son concours et le vôtre nous finirons par avoir raison des réactionnaires de la révolution.

Cette protestation sera adressée également au Conseil de New-York.

Vive la Fédération jurassienne !

Vive l'Association internationale des Travailleurs !

Verviers, le 11 février 1873.

Le Conseil fédéral du bassin de la Vesdre :

Denis Noblué, J.-N. Demoulin, Emile Piette, Joseph Pirotte, Jules Ernst, A. Pairoux, Gervais Clerdent, Pascal Badson, Louis Linée, J.-Olivier Ruwette, Jean Corimon, Ch.-J. Maignay, Charles Picraux, Pierre Bastin, Laurent Monquette, Jules Wuilmès, Althère Spiron.

Le Congrès anglais.

Le Congrès de la Fédération anglaise s'est réuni le 26 janvier à Londres, conformément à la convocation contenue dans la circulaire publiée dans notre dernier numéro. Les délégués suivants étaient présents : Dunn, Bennett, Eccarius, Foster, Grout, Hales, Jung, Mac Ara, Pape, Roberts, Seaman et Weston. Il fut en outre donné lecture de lettres d'adhésion des Sections de Normanby, Leeds, Nottingham, Glasgow, Aberdeen, Liverpool, Manchester, Bath, Leicester.

Dans la première séance, le citoyen Hales exposa longuement l'histoire du Congrès de la Haye et des démêlés du Conseil fédéral anglais avec le Conseil général. Nous empruntons à son rapport un détail encore inédit, à joindre à la collection de faits scandaleux que l'on connaît déjà. Le citoyen Millke figure dans la liste officielle des délégués de la Haye comme représentant de la Section de Berlin. Or, lorsque Hales écrivit, quelque temps après, au citoyen Friedländer de Berlin, qui avait aussi été à la Haye comme délégué de Zurich, à propos d'une grève de relieurs, il reçut pour réponse qu'il n'existait pas de Section de l'Internationale à Berlin, mais qu'on en constituerait une prochainement. Vichard, l'un des délégués français, membre de la fameuse Commission d'enquête sur l'Alliance et votant avec la majorité, *n'était pas même membre de l'Internationale.*

Dans la séance de l'après-midi, le citoyen Jung fit une série de révélations des plus édifiantes sur les agissements de Marx et d'Engels. Nous allons résumer les principaux points de son discours.

Vous savez tous, dit Jung, que j'ai été pendant longtemps intime avec Marx. Précédemment il avait l'habitude de consulter ses amis sur ce qu'il y avait à faire, quand il se présentait une question de quelque importance, et nous nous entendions toujours avant que les affaires fussent traitées dans les séances officielles du Conseil. Après qu'Engels

fut arrivé à Londres, il n'en fut plus ainsi ; il en résulta que souvent nous trouvions divisés dans les séances officielles, et Marx perdit ainsi graduellement la confiance de ses anciens amis. Il introduisit alors dans le Conseil un nouvel élément, les blanquistes, et adopta une politique de bascule, inclinant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Dans le *sous-comité* je faisais opposition ; tout ce qu'il y disait était adopté d'emblée. Je réclamaï des explications, et on m'appelait le réactionnaire.

Quand vint le Congrès de la Haye, Engels voulait qu'on s'assurât une majorité pour écraser l'opposition ; j'étais partisan au contraire d'une discussion loyale, espérant que nous pourrions convaincre l'opposition par le raisonnement. Engels comptait sur un chiffre suffisant de délégués à sa discrétion, pour écraser l'opposition par le nombre. Cela élargit encore la séparation entre Marx et moi. Dupont et Serrailier étaient en désaccord avec Marx aussi souvent que moi, seulement ils ne lui faisaient pas d'opposition ; ils se bornaient à venir se plaindre à moi.

A tous les Congrès précédents Eccarius et moi avions été les exposants de la doctrine de Marx ; mais je ne pouvais pas voter pour sa nouvelle politique, et plutôt que de voter contre Marx, je résolus de ne pas aller au Congrès. Quelques jours avant le Congrès, il arriva des nouvelles qui firent douter si le Conseil général aurait une majorité assurée. Marx et Engels me pressèrent alors de venir aussi. Je refusai, en donnant pour raison que j'avais déjà fait trop de sacrifices. Le jour suivant ils revinrent et me dirent qu'il fallait absolument que je vinsse, que la majorité pouvait dépendre d'une seule voix ; je répondis qu'ils pourraient facilement la trouver. Ils m'offrirent de payer les frais nécessaires, quels qu'ils pussent être, si je consentais à aller. Engels me dit même : « Vous êtes le seul homme qui puisse sauver l'Association. » Je lui répondis que je ne pouvais aller à la Haye qu'à une seule condition, c'était que lui et Marx n'y allassent pas.

Au Congrès de New-York, Sorge et Dereure furent élus délégués pour le Congrès de la Haye. Sorge demanda qu'on lui remit en outre des mandats en blanc ; et comme on lui faisait des objections, il montra une lettre de Marx où la chose était ordonnée. Ayant appris cela, je le dis à Marx ; celui-ci me répondit que si Sorge avait montré cette lettre, il n'était qu'un âne stupide (*ein dummer Esel*). Barry a reçu un de ces mandats en blanc.

A la dernière séance du Conseil général avant le Congrès, je proposai par écrit que le siège du Conseil général ne fût plus à Londres. Marx et Engels ne voulurent pas en entendre parler. J'aurais voulu voir le Conseil général en Suisse ou en Belgique. — Serrailier avait en poche des mandats de diffé-

rentes parties de la France. Pour forcer Marx à se séparer des blanquistes, il le menaça de distribuer ces mandats à Lissagaray et à d'autres personnes et de se former ainsi lui-même un parti contre les blanquistes. Pour éviter cela, Marx consentit au transfert du Conseil général. Quand New-York fut proposé, Johannard dit que c'était seulement afin de mettre le Conseil entre les mains de Sorge, la créature de Marx. Sorge s'était rendu si déplaisant que personne n'aurait voté pour lui, et Marx promit qu'il ne ferait pas partie du Conseil. Mais on eut soin de laisser dans le Conseil général quelques places vacantes, et le premier acte du nouveau Conseil fut d'appeler Sorge dans son sein comme secrétaire général. Ainsi l'homme qui dans l'opinion de Marx n'est qu'un âne, a été placé à la tête du Conseil général.

Marx a trompé et trahi tous ses anciens amis. J'ai écrit à plusieurs d'entre eux à ce sujet, et leur ai dit ce que j'en pensais. Madame Marx est venue me voir une fois dès lors, Mademoiselle Marx deux fois, et Dupont et Lafargue sont venus m'engager à faire visite à Marx ; mais je refusai.

Après le Congrès de la Haye, j'avais résolu de ne plus rien avoir à faire avec l'Internationale ; mais par des lettres de membres de la Section étrangère de Manchester, j'appris qu'Engels écrivait partout des lettres pour indiquer qui il fallait élire ou ne pas élire délégué au Conseil fédéral. Cela me fit changer d'idée, et j'entrai au Conseil fédéral comme délégué de trois Sections.

Selon moi, si la question politique avait été loyalement discutée à la Haye avec les abstentionnistes, nous les aurions convaincus. C'est par la discussion que nous avons battu l'opposition dans la question de la propriété collective du sol ; par la discussion, nous serions arrivés au même résultat dans la question politique. Je connais Schwitzguébel depuis son enfance, c'est un honnête homme, accessible à la discussion ; je suis persuadé que nous aurions forcé la conviction des opposants.

Le matin de l'ouverture du Congrès de la Haye, un de mes amis, qui avait payé la location de la salle du Congrès, rencontra Marx qui lui dit : « Vous voilà obligé de quitter la salle ; mais si vous désirez rester, je puis vous donner un mandat. » Il refusa. La veille, le même citoyen était allé à Rotterdam au-devant de Marx et d'Engels, et connaissant les dispositions de l'opposition, il conseilla la prudence. — « Au diable la prudence ! » lui répondit-on. « Nous avons la majorité, et nous les écrasons. »

Le citoyen Eccarius prit la parole après Jung. Je n'étais pas dans les secrets du *sous-comité*, dit-il, mais j'approuve et je confirme pleinement tout ce qui a été dit sur le Congrès de la Haye. Je désire ajouter quelques mots sur la question politique. A la fondation de l'Internationale, il fut décidé que son action serait politique aussi bien que sociale ; mais il était entendu, quoique les Statuts n'en fis-

sent pas mention, que les membres de chaque nationalité auraient à déterminer eux-mêmes la nature de leur action politique. Il y a en ce moment trois pays où le premier acte du mouvement ouvrier doit être de faire entrer des ouvriers dans les assemblées législatives, et pour cela il faut, au début, des combinaisons et des alliances avec les hommes avancés de la bourgeoisie. Ces trois pays sont la Suisse, l'Angleterre et l'Amérique. — Il est assez naturel que les Français soient très affligés de leur défaite ; mais nous ne pouvons pas, à cause de cela, transformer le Conseil général en un Comité d'action politique ayant pour mission d'organiser une insurrection prolétaire dans le monde entier. — Pendant la guerre Sorge et ses amis comptaient sur les électeurs allemands en Amérique, et ils croyaient qu'en sachant s'y prendre, ils pourraient exercer sur le président des Etats-Unis une pression pour le contraindre à intervenir dans les affaires d'Europe au profit du principe républicain. Après la guerre, lorsque quelques Sections américaines entrèrent dans l'Association, Sorge et ses amis prêchèrent l'abstention. Au Congrès de New-York, Robert Blissert qui présidait déclara que l'Internationale ne devait prendre aucune part à la politique américaine jusqu'à ce qu'elle fût assez forte pour renverser l'état actuel des choses. Dereure, qui n'était pas depuis un an en Amérique, et qui ne comprend pas un mot d'anglais, exprima la même opinion. C'est exactement la doctrine de Bakounine ; et chose singulière, en Europe nous combattons les abstentionnistes, en Amérique au contraire le Conseil général a combattu les politiques, et a placé les abstentionnistes à la tête de l'Association.

Il a été donné lecture ensuite d'une lettre de la Fédération jurassienne, qu'on a pu lire dans le *Bulletin* du 1^{er} décembre 1872, exprimant l'opinion que chaque Fédération est seule compétente pour déterminer la nature de son action politique.

Le Congrès anglais a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

I.

Considérant que le Congrès de la Haye a été illégalement constitué, que sa majorité était une majorité factice, créée dans le but d'annihiler les véritables représentants de l'Association ;

Que les résolutions qui y ont été votées sont subversives du pacte fondamental de l'Association, qui reconnaît à chaque Fédération le droit de décider sa ligne de conduite ;

Que le programme de ce Congrès n'a pas été auparavant communiqué aux Sections comme le prescrivent les Statuts généraux ;

Le Congrès de la Fédération anglaise repousse les résolutions prises au Congrès de la Haye et son représentant le soi-disant Conseil général de New-York.

II.

Le Congrès déclare que la Fédération anglaise poursuivra la réalisation du programme social et politique adopté par le Congrès de Nottingham.

III.

La Fédération anglaise entrera en relations avec toutes les Fédérations appartenant à l'Association, et coopérera avec la majorité pour tenir un Congrès international lorsque cela paraîtra désirable.

« Compagnons,

Il ne nous paraît pas nécessaire de nous étendre longuement sur la question de la statistique du travail ; l'importance en est connue de vous tous ; il suffira, comme préparation à la discussion sur ce sujet, d'indiquer les points sur lesquels, selon nous, elle doit principalement porter.

Ces points sont :

1° Déterminer les catégories de faits économiques que la statistique du travail doit essentiellement s'occuper de rassembler ;

2° Indiquer quelques-uns des avantages pratiques immédiats qu'une statistique bien entendue peut procurer aux travailleurs ;

3° Donner un aperçu du rôle que doit jouer la statistique dans l'organisation sociale de l'avenir ;

4° Enfin, rechercher le meilleur moyen de commencer, chez nous, à faire d'une manière sérieuse et sur une plus grande échelle que jusqu'à présent, la statistique du travail.

I

Les faits qui intéressent avant tout la statistique du travail, sont la durée de la journée de travail et le taux des salaires. Voilà les deux points essentiels sur lesquels il faut rassembler des informations.

Viennent ensuite le nombre des ouvriers des deux sexes occupés dans chaque profession, et le nombre des ateliers entre lesquels ces ouvriers se répartissent.

On pourrait, dans un premier travail, se contenter de ces quatre rubriques.

Les points qui pourraient être réservés pour un travail ultérieur seraient par exemple :

L'âge auquel commence l'apprentissage, et la durée de l'apprentissage ;

La durée moyenne de la vie dans chaque profession ;

Le prix des objets de consommation de première nécessité, pain, viande, bois, etc., de même que le prix des loyers ;

Le prix des matières premières dans chaque profession, etc., etc.

II

Voici quelques-uns des avantages immédiats que procurerait la statistique du travail, même en la restreignant aux quatre rubriques mentionnées plus haut.

Les travailleurs sauraient toujours le nombre d'ouvriers occupés dans chaque profession ; ils se rendraient compte d'une manière exacte de l'offre et de la demande du travail, et cette connaissance serait évidemment profitable aux ouvriers qui chôment.

En outre, le tableau général du taux des salaires et de la durée de la journée dans chaque profession donnerait à ceux qui le posséderaient des idées plus justes au sujet de la légitimité des réclamations de tel ou tel métier, et les différentes corporations invitées à venir en aide à une corporation en grève sauraient à quoi s'en tenir sur les revendications des grévistes et les apprécieraient à leur valeur réelle, la statistique leur fournissant les moyens de comparaison qui manquent aujourd'hui. Les grèves se feraient donc en connaissance de cause, elles pourraient être régularisées, et souvent les gaspillages

d'argent qui se font aujourd'hui en pure perte pourraient être prévenus.

III

Quant à l'importance de la statistique dans la société future, il faudrait tout un volume pour la faire ressortir convenablement.

Quel sera le seul moyen d'équilibrer scientifiquement la production et la consommation ? — La statistique.

Quel sera le seul moyen de fixer la durée normale de la journée de travail ? — La statistique.

Quel sera le seul moyen, non pas de déterminer la valeur absolue des produits, d'en constituer la valeur, comme disait Proudhon ; mais, — puisque à moins de rêver un communisme universellement centralisateur, qui serait impraticable, il faudra toujours d'une façon ou d'une autre aboutir à l'échange, — quel sera, disons-nous, le moyen de fixer les bases de l'échange ? — La statistique.

Ce sera la statistique qui deviendra la base de la science sociale ; ce seront ses chiffres inexorables, et non pas telle ou telle théorie élaborée par des penseurs de cabinet, qui remplaceront dans l'avenir les chartes politiques et les catéchismes religieux ; c'est elle enfin qui sera le fil d'Ariane au moyen duquel l'homme pourra marcher d'un pas sûr dans le gigantesque dédale de l'organisation du travail émancipé.

IV

Qui doit faire la statistique du travail ? Les ouvriers. C'est le seul moyen qu'elle soit complète, qu'elle soit sincère, qu'elle réponde aux besoins qu'elle doit satisfaire.

Rien n'est plus facile aux ouvriers, s'ils le veulent, que d'accomplir cette tâche.

Dans chaque localité, chaque corporation ouvrière devrait avoir une commission spéciale chargée de la statistique.

Dans un Congrès tenu par les délégués de toutes ces Commissions, pour une certaine région, on déterminerait un cadre uniforme qui devrait être rempli.

La tâche de ces Commissions se bornerait à tenir ce cadre rempli d'une manière permanente, en y modifiant jour par jour les chiffres qui auraient besoin de modification.

De la sorte, les éléments de la statistique seraient là, tout prêts, et à chaque instant la ville ou la corporation qui en aurait besoin les aurait sous la main.

Toute cette organisation ne nécessiterait aucuns frais ; elle ne demanderait qu'une seule chose, — chose difficile et rare, il est vrai, — la persévérance.

Mais si la classe ouvrière met la main à l'œuvre, en agissant avec ensemble et persévérance, elle peut dès demain réaliser à son profit, d'une façon infiniment plus complète que ne pourraient le faire tous les gouvernements du monde, la statistique du travail.

Il serait peut-être utile que la Fédération jurassienne confiât à une Commission spéciale de statistique le mandat de propager cette idée dans notre région. Nous soumettons cette proposition au Congrès. »

L'impression de ce rapport est votée, et les conclusions en sont adoptées à l'unanimité sans discussion. La Section de Neuchâtel est désignée comme devant choisir dans son sein la Commission fédérale de statistique prévue par le rapport.

Une courte discussion s'engage sur les moyens de fournir aux dépenses de cette nouvelle Commission. Le Congrès décide à l'unanimité que chaque Section sera invitée à y participer par une contribution volontaire, prise dans la caisse de la Section.

Après que le Congrès a décidé de tenir une seconde séance une demi-heure après le meeting, la séance est levée à onze heures et demie.

A deux heures, les vastes salles de la Grande Brasserie étaient remplies d'une foule compacte, venue pour assister au meeting, dont la convocation avait été annoncée la veille à la population ouvrière de Neuchâtel au moyen d'une affiche rouge.

La présidence du meeting avait été confiée à *Spichiger*, du Locle. Les premiers orateurs parlèrent de la nécessité pour les ouvriers de s'organiser en société, afin de défendre leurs salaires, et de fédérer ces sociétés entre elles pour en augmenter la puissance : *Heng*, de la Chaux-de-Fonds ; *Durozoi*, de Neuchâtel ; *Schwitzguébel*, de Sonvillier ; *Dargère*, de Neuchâtel, parlèrent dans ce sens, aux applaudissements de l'auditoire. Le citoyen *Beslay*, membre de la Commune de Paris, fit l'historique et la définition du socialisme, et fut écouté avec une attention sympathique. *Rossetti*, délégué de Genève, parla des grèves genevoises et montra quels résultats les ouvriers pouvaient obtenir par l'organisation et la fédération ; son discours pittoresque et énergique fut vivement applaudi ; l'orateur le répéta en italien pour se faire comprendre des nombreux ouvriers italiens qui assistaient au meeting. Les citoyens *Henri Wenker*, de Neuchâtel, *Pindy* et *Lefrançais*, membres de la Commune de Paris, vinrent à leur tour traiter la question du travail avec de nouveaux développements et se firent également applaudir. Le citoyen *Durand-Savoyat* parla sur la statistique. Enfin *Schwitzguébel*, reprenant la parole, exposa les résultats pratiques déjà obtenus par la fédération ouvrière du Val de St-Imier et les offrit en exemple aux ouvriers de Neuchâtel.

Le meeting dura trois heures, et d'un bout à l'autre les discours furent écoutés avec une attention soutenue et une sympathie évidente. Le succès de cette grande réunion avait dépassé toutes les espérances des organisateurs, et nous croyons ne rien exagérer en affirmant qu'elle sera le point de départ d'un réveil sérieux du mouvement ouvrier à Neuchâtel.

La seconde séance du Congrès s'ouvre à 5 heures et demie du soir.

Le président annonce l'arrivée d'un délégué d'une Section de Genève, le citoyen *Rossetti*, qui vient prendre part au Congrès.

Rossetti explique qu'il est venu au Congrès comme délégué de la Section centrale italienne de Genève. Cette Section, composée essentiellement d'ouvriers du bâtiment, ne fait pas partie de la fédération romande ; et elle a pensé que sa position neutre lui faisait un devoir de répondre à l'appel des Jurassiens et de travailler à un rapprochement entre la Fédération romande et la Fédération jurassienne. *Rossetti* demande que la question de la réconciliation des deux Fédérations soit mise à l'ordre du jour du Congrès.

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements ; et, après une courte discussion, le Congrès décide de discuter la question d'un rapprochement entre la Fédération romande et la Fédération jurassienne, en même temps que la question du Congrès ouvrier suisse, comme huitième point de l'ordre du jour.

La quatrième question, « Elaboration de statuts-modèles pour les fédérations locales, » est ensuite mise en discussion.

Schwitzguébel présente le rapport au nom des Sections de Sonvillier et de St-Imier, qui ont proposé cette question. Il explique qu'il ne s'agit en aucune façon, de rédiger un règlement unique et obligatoire, qui serait imposé aux fédérations locales ; mais simplement d'attirer l'attention des fédérations locales sur le règlement que le Congrès trouvera le plus conforme à nos principes socialistes, et de le leur proposer comme objet d'étude. Les Sections de Sonvillier et de Saint-Imier croient que les statuts de la Fédération ouvrière du Val de Saint-Imier, sans être parfaits, peuvent être recommandés comme offrant un modèle d'organisation pratique sur des bases vraiment socialistes.

Froidevaux, de Porrentruy, dit que la proposition avait été comprise autrement à Porrentruy ; qu'on avait cru qu'il s'agissait d'imposer un règlement uniforme ; et que, dans ce cas, les délégués de Porrentruy avaient mandat de repousser toute tentative de ce genre au nom de l'autonomie des Sections ; mais que, s'il ne s'agit que d'un objet d'études à recommander aux Sections, il n'y voit plus d'inconvénients.

Robert, de la Chaux-de-Fonds, fait la même déclaration au nom de sa Section.

Guillaume, de Neuchâtel, dit qu'il partage entièrement la manière de voir des Sections de Porrentruy et de la Chaux-de-Fonds, qui est, du reste, celle de toutes les Sections de la Fédération jurassienne, et que les protestations spontanées qui se sont élevées à la seule idée que le principe d'autonomie pourrait être atteint, prouve combien ce principe a profondément pénétré chez nous dans

les organisations ouvrières. Mais, après les explications de Schwitzguébel, la proposition des Sections de Sonvillier et de Saint-Imier lui paraît ne plus rien renfermer que d'utile ; et il présente, à cet effet, le projet de résolution suivante :

« Le Congrès recommande aux Sociétés ouvrières qui voudront se constituer en Fédération locale, les statuts adoptés par la Fédération ouvrière du Val de Saint-Imier, comme offrant un guide qui pourra les aider utilement dans la rédaction de leurs propres statuts. »

Plusieurs délégués disent qu'ils n'ont pas une connaissance suffisante des statuts de la Fédération ouvrière du Val de Saint-Imier, pour pouvoir voter la proposition en ce moment.

Le Congrès décide qu'il sera remis immédiatement à tous les délégués qui en feront la demande, un exemplaire desdits statuts, et que le vote sur la résolution présentée par Guillaume aura lieu à la séance du lundi.

L'ordre du jour appelle la discussion de la cinquième question : « Des moyens de propagande. »

Cette question a été proposée par la Section du Locle, et le rapport est lu par *Spichiger*.

Après la lecture du rapport, *Pindy* propose la nomination d'une Commission de trois membres, qui sera chargée de formuler en une résolution les conclusions du rapport de la Section du Locle.

Adopté à l'unanimité. Sont nommés membres de cette commission : *Spichiger*, *Pindy* et *Roos*.

L'ordre du jour appelle la discussion de la sixième question : « Publication hebdomadaire du *Bulletin*. »

Cette question a été proposée par la Section de Neuchâtel, et le rapport est lu par *Guillaume*.

Le rapport propose de faire un essai de six mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 1873 ; de fixer le prix de l'abonnement à trois francs pour cette période de six mois, et d'inviter les Sections à travailler immédiatement pour procurer au *Bulletin*, d'ici au 30 juin, le plus grand nombre possible d'abonnements. Si le chiffre de ces abonnements à 3 francs est trouvé suffisant pour couvrir les dépenses de la publication hebdomadaire du *Bulletin* pendant six mois, cette publication aura lieu ; sinon, le *Bulletin* continuera à paraître deux fois par mois à l'ancien prix.

Froidevaux, de Porrentruy, dit que sa Section approuve tout ce qui sera fait pour réaliser la publication hebdomadaire du *Bulletin* ; mais elle exprime le vœu que la polémique personnelle en soit désormais écartée.

Rossetti, de Genève, espère que le Congrès ouvrier suisse aura pour résultat la création d'un organe unique de langue française et d'un organe unique de langue allemande, pour toute la Suisse.

Roos, du Locle, appuie *Froidevaux*, et désire que la place prise jusqu'ici par la polémique soit occupée par des développements sur des questions de principes.

Schwitzguébel répond à *Rossetti* que la création d'un organe unique de langue française pour la Suisse serait en effet désirable ; mais qu'elle ne pourrait avoir lieu que si tous les internationaux de notre région se trouvaient réunis dans un même principe. Or, il ne faut pas se le dissimuler : malgré la tendance actuelle à un rapprochement, la Fédération romande et la Fédération jurassienne sont encore divisées sur une grave question de principe, et cette division pourra durer longtemps : cela étant, il serait impossible que les deux Fédérations eussent un organe unique ; car inévitablement chaque fraction chercherait à y faire prévaloir ses tendances, et les hostilités, que nous voyons aujourd'hui entrer dans une période d'apaisement, recommenceraient avec un acharnement nouveau. Le seul moyen efficace d'avoir la paix réelle et sincère, c'est de rester séparés sur les points où la séparation existe en effet, sans chercher à nous faire illusion par des concessions dont nous serions mutuellement les dupes ; et par contre, de travailler à l'union sur le terrain qui nous est commun, celui de la solidarité pratique entre les corporations ouvrières. Quant aux reproches adressés au *Bulletin* relativement à la polémique, *Schwitzguébel* pense que cette polémique a été nécessaire, et qu'elle le sera encore tant que la lutte avec les autoritaires durera ; ce n'est pas nous qui avons créé cette lutte, nous n'avons fait que nous défendre. Si le *Bulletin* s'était abstenu de toute polémique, la lutte n'en aurait pas moins existé ; seulement les membres des Sections auraient généralement ignoré ce qui se passait ; et il importait au contraire qu'ils fussent au courant de tout : c'est grâce à ce procédé de discussion publique que s'est produite chez nous cette unanimité et ce bon accord qui font la force de la Fédération jurassienne.

Froidevaux et *Roos* disent qu'ils n'ont pas voulu critiquer la ligne suivie par le *Bulletin* jusqu'à présent, car ils l'approuvent complètement ; mais ils souhaiteraient qu'une place fût faite à la propagande des principes de notre Association, afin que le *Bulletin* pût être lu avec intérêt aussi par ceux qui ne sont pas au courant de nos luttes intérieures.

Guillaume rappelle que lorsque le *Bulletin* a été créé au commencement de 1872, il l'a été précisément dans le but unique de faire de la polémique ; ç'a été là, au début, sa seule raison d'être ; la lutte contre les autoritaires était arrivée à sa période aiguë ; et le *Bulletin* a été l'arme au moyen de laquelle la Fédération jurassienne s'est défendue contre les attaques injustes dont elle était l'objet.

Maintenant que cette période paraît devoir se terminer bientôt, il sera possible de donner au *Bulletin* un autre caractère ; et c'est précisément pour cela que la Section de Neuchâtel désire qu'on arrive à le publier tous les huit jours : nous disposerons alors de beaucoup plus de place, et nous pourrions en faire un organe puissant pour la propagande des principes socialistes au sein de nos populations ouvrières.

Pindy partage la manière de voir de la Section de Neuchâtel ; il désire cependant amender sa proposition sur un point. Il voudrait que, quel que soit le nombre des abonnés obtenus au 30 juin, il fût décidé que le *Bulletin* paraîtra chaque semaine, coûte que coûte ; et au lieu de fixer d'avance le prix d'abonnement à fr. 3 pour six mois, il propose d'attendre pour le fixer que l'on connaisse le nombre des abonnés qui seront obtenus ; les frais de publication seront alors répartis entre tous les abonnés, et la quote-part qui incombera à chaque abonné formera le prix d'abonnement du journal.

Froidevaux propose de s'en tenir au prix de fr. 3 ; si à la fin des six mois, un déficit était constaté, ce déficit serait couvert par les Sections à proportion du nombre de leurs membres.

Ali Eberhardt combat le système qui consiste à laisser se créer des déficits pour les combler ensuite par les cotisations des Sections ; c'est un procédé qui décourage et démoralise les membres ; il est très difficile de faire rentrer les fonds votés pour couvrir des déficits ; et en définitive ce sont toujours les mêmes qui doivent s'imposer des sacrifices. Il vaut beaucoup mieux fixer d'avance le prix de l'abonnement de manière à ce qu'il suffise à couvrir les frais. En outre, il ne faut compter, comme ressources financières, que sur les abonnés de la Suisse : car la plus grande partie des abonnés étrangers ne paient pas.

Guillaume déclare se rallier à l'amendement de *Pindy*.

La proposition de Neuchâtel, amendée par *Pindy*, se trouve ainsi formulée :

« Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1873, le *Bulletin* sera publié une fois par semaine au lieu de deux fois par mois. Le prix d'abonnement pour cette période de six mois sera fixé d'après le chiffre des abonnés. D'ici au 30 juin, toutes les Sections de la Fédération jurassienne sont invitées à faire la propagande la plus active, pour accroître, et doubler si possible, le nombre des abonnés au *Bulletin*. »

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Le Congrès décide de tenir une troisième séance lundi à 7 heures du matin. Puis la séance est levée à 8 heures moins un quart du soir.

Le dimanche soir, à 8 heures, un banquet réunit es délégués et les membres de l'Internationale

présents au Congrès. Les discours et les chansons ne firent pas défaut. On nous dispensera d'en rendre compte, les colonnes du *Bulletin* étant déjà insuffisantes pour le récit des délibérations du Congrès.

La troisième séance du Congrès s'ouvre le lundi 28 avril à 7 heures du matin.

La Commission de vérification des comptes du Comité fédéral et du *Bulletin* présente son rapport.

Les comptes du Comité fédéral et du *Bulletin* sont approuvés à l'unanimité. Par un vote spécial, le Congrès approuve en outre la ligne de conduite suivie par le Comité fédéral dans la gestion des affaires de la Fédération.

La discussion est ouverte sur la question des statuts pour les fédérations locales. Personne ne demandant la parole, la résolution proposée la veille par Guillaume sur cet objet est adoptée à l'unanimité.

Pindy présente le rapport de la commission nommée pour formuler des conclusions sur les moyens de propagande. La commission propose une résolution ainsi conçue :

« Le Congrès déclare charger le Comité fédéral d'organiser la propagande socialiste au moyen de conférences données dans les différentes localités de notre région.

Les questions à l'ordre du jour pour l'année 1873-74 seront :

Des Sociétés ouvrières et de leur Fédération.

Des grèves, de la coopération, de la dissolution des mœurs et de ses causes.

Le Comité fédéral s'entendra avec les Sections sur les parties du programme qu'il conviendrait le mieux de traiter dans leurs localités respectives et veillera à ce que chacune remplisse la tâche dont elle se sera chargée. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 7^e question : « Création d'un fonds de solidarité. »

Schwitzguébel présente un rapport sur cette question, au nom de la Section de Sonvillier qui l'avait proposée. Ce rapport conclut à la création, dans les Sections *mixtes* ou *centrales* de la Fédération jurassienne, ainsi que dans les Cercles d'études sociales, d'une caisse qui aurait pour but le soutien des grèves, de même que l'appui mutuel en cas de maladie ou de chômage. Jusqu'à présent, dit le rapport, nous avons fait face aux dépenses de ce genre, au moyen de cotisations extraordinaires et de souscriptions ; il serait désirable de régulariser la chose en créant un fonds permanent alimenté par des cotisations régulières.

Roos lit, au nom de la Section du Locle, un rapport sur la même question. Ce rapport conclut comme celui de Sonvillier, avec cette différence,

que la Section du Locle n'avait pas prévu l'application du fonds de solidarité aux grèves, mais seulement au soutien des compagnons malades ou privés de travail.

Une courte discussion dans laquelle *Pindy*, *Rossetti*, *Guillaume*, *Schwitzguébel*, *Froidevaux* et *Spichiger* prennent la parole, s'engage sur les deux rapports. A la suite de cette discussion, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

« Considérant que dans la Fédération jurassienne, l'organisation fédérative des métiers n'a pas encore atteint le développement capable d'assurer dans tous les cas la pratique régulière de la solidarité ouvrière ;

Que cette insuffisance d'organisation nécessite d'incessants appels de fonds à la bonne volonté des adhérents aux groupes d'études et de propagande :

Qu'il serait utile, par conséquent, que les groupes d'études et de propagande constituassent des fonds de solidarité ;

Le Congrès jurassien tenu à Neuchâtel les 27 et 28 avril 1873, invite toutes les Sections adhérentes à la Fédération jurassienne à adopter les résolutions suivantes :

1^o Il sera institué dans chaque Section un fonds permanent de solidarité.

2^o Chaque Section déterminera elle-même les moyens de constituer le fonds de solidarité et en conservera l'administration pour ce qui la concerne.

3^o En cas d'appel de fonds, les Sections se réunissent immédiatement et votent la somme qu'elles veulent allouer, selon les ressources immédiates qu'elles ont à leur disposition. »

L'ordre du jour appelle la discussion de la huitième question : « le Congrès ouvrier suisse. »

Quelques explications sont données au Congrès par *Schwitzguébel*, *Guillaume*, *Rossetti*, et *Jenny*, de Neuchâtel, sur la signification du Congrès qui est convoqué à Olten pour les 1^{er}, 2 et 3 juin prochain. Ce Congrès aura un caractère purement économique et s'occupera essentiellement de la création des Unions régionales de métiers ; tandis que le Congrès qu'une certaine fraction du parti ouvrier voulait primitivement convoquer à Zurich, avait un programme de politique nationale.

Plusieurs délégués prennent encore la parole et expriment l'avis qu'il serait désirable que les Sections de la Fédération jurassienne se fissent représenter au Congrès d'Olten.

Schwitzguébel propose la résolution suivante :

« Considérant que la Fédération jurassienne doit coopérer au développement de l'organisation ouvrière générale ;

Qu'un Congrès ouvrier général suisse sera un pas sérieux dans cette voie-là ;

Le Congrès jurassien tenu à Neuchâtel les 27 et 28 avril 1873 recommande à toutes les Sections jurassiennes l'envoi de délégations au Congrès économique projeté à Olten, et de donner mandat aux délégations de travailler à ce que le Congrès d'Olten

prenne pour base d'organisation ouvrière la fédération des métiers. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rossetti prend ensuite la parole sur la question de la conciliation entre la Fédération romande et la Fédération jurassienne. Il pense que les questions qui ont scindé en deux l'ancienne Fédération romande au Congrès de la Chaux-de-Fonds, en 1870, étaient des questions essentiellement personnelles, qui n'existent plus maintenant. Il faut passer l'éponge sur les faits accomplis et tâcher de rallier tous les travailleurs de la Suisse dans une seule Fédération nationale suisse.

Schwitzguébel répond que la Fédération jurassienne est toute disposée à faire la paix et à oublier le passé, mais qu'il ne lui paraît pas nécessaire qu'elle fasse le sacrifice de son autonomie en se fusionnant avec la Fédération romande et le groupe des Sections de langue allemande pour former une Fédération nationale suisse. Chacun de ces trois groupes a sa raison d'être parce que chacun d'eux représente une tendance spéciale ; il est donc préférable qu'ils continuent à vivre de leur vie propre, tout en se donnant la main sur le terrain de la solidarité économique.

Rossetti pense que, s'il y a oublié du passé de part et d'autre, il ne peut plus exister de raisons pour que la Fédération romande et la Fédération jurassienne continuent à rester séparées. Il demande quel motif pourrait justifier cette séparation ; car, pour lui, il n'en connaît point.

Guillaume répond à *Rossetti* que ce qui continue à séparer les deux Fédérations, c'est le Congrès de la Haye et le Conseil général de New-York. La Fédération romande a approuvé le Congrès de la Haye ; elle a accepté d'obéir au Conseil général de New-York. La Fédération jurassienne se trouve dans le camp contraire, et même, pour ce fait, le Conseil général de New-York a prononcé sa suspension de l'Internationale.

Rossetti répond qu'il n'a jamais entendu parler de la suspension de la Fédération jurassienne, et qu'il ne sait pas ce que cela veut dire ; qu'à Genève on n'en a généralement pas connaissance. Il pense que nous ne devons pas continuer un conflit qui ne profite qu'à la bourgeoisie, et qu'il faut se tendre la main.

Guillaume dit qu'avant tout, il faudra liquider les questions relatives au Congrès de la Haye, et que cela ne pourra se faire que par le prochain Congrès général. La Fédération jurassienne n'est pas seule engagée dans cette affaire ; le plus grand nombre des Fédérations de l'Internationale ont aussi protesté contre le Congrès de la Haye ; et cette grave question devra absolument recevoir

une solution. Dans sa séance du dimanche matin, le Congrès jurassien a adopté des résolutions relatives à cette affaire; il demande qu'il en soit donné connaissance à Rossetti.

Rossetti, après avoir pris connaissance de ces résolutions, déclare qu'il n'a pas d'objections à y faire, et que l'idée de remplacer le Conseil général par trois commissions lui paraît assez pratique.

Comme conclusion de cette discussion, le Congrès adopte, à l'unanimité, la résolution suivante, proposée par *Guillaume*:

« Le Congrès jurassien remercie les Sections de Genève qui ont répondu à son appel, de leurs manifestations sympathiques, et exprime le vœu de voir, dans un prochain avenir, tous les groupes internationaux de la Suisse s'unir sur le terrain de la solidarité économique, tout en conservant leur autonomie, et sans faire le sacrifice de leurs principes respectifs. »

Avant de se séparer, le Congrès désigne les Sections du Locle comme devant être le siège du Comité fédéral pour 1873-74. Les délégués des deux Sections du Locle en référeront à leurs Sections, qui feront connaître à la Fédération, dans le plus bref délai, si elles acceptent de devenir le siège fédéral.

Le Congrès décide que l'ancien Comité fédéral continuera à gérer les affaires, jusqu'à la constitution du nouveau Comité.

Schwitzguébel propose que les délibérations du Congrès soient publiées dans un numéro spécial du *Bulletin*.

Pindy propose que la Section de Neuchâtel soit chargée de nommer une commission pour la rédaction de ce numéro spécial.

Ces deux propositions sont adoptées.

Le Congrès décide, en outre, que chaque abonné du *Bulletin* aura à payer un supplément d'abonnement de vingt centimes, pour couvrir les frais du numéro spécial, et que les caissiers des Sections seront chargés de la rentrée de ces fonds.

La séance est ensuite levée à onze heures du matin.

Une lettre du Conseil fédéral anglais, signée John Hales, est arrivée après la clôture du congrès et n'a pu lui être communiquée. Nous la donnerons dans notre prochain numéro.

Plusieurs articles et communications, de même que les derniers procès-verbaux du Comité fédéral, sont forcément renvoyés au numéro prochain.

Vient de paraître :

Mémoire

Présenté par la fédération jurassienne de l'Association internationale des Travailleurs à toutes les fédérations de l'Internationale. — Un volume in-8°, de plus de 400 pages. — Prix : fr. 3.50; pour les Internationaux, fr. 2.50.

Cet important travail est une histoire complète du développement de l'Internationale dans la Suisse romande, depuis sa création jusqu'à l'époque actuelle. Il est indispensable à tous ceux qui veulent se faire une idée exacte des tendances représentées par les différents groupes socialistes de la Suisse, et de la lutte qui en est résultée.

Ce qui ajoute à son intérêt, ce sont les nombreuses pièces officielles, documents historiques, articles de journaux, etc., qui sont intercalés dans le texte ou reproduits dans les pièces justificatives.

On peut se procurer ce volume en s'adressant au citoyen James Guillaume, Place d'Armes, 5, à Neuchâtel, qui en a reçu le dépôt central.

Toute demande venant de l'étranger doit être accompagnée du montant de la valeur en un mandat de poste. Les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement. — Pour la Suisse, le prix du volume sera pris en remboursement.

Sommes reçues

par le citoyen James Guillaume en faveur des réfugiés communalistes de Londres.

Total de la liste précédente (V. <i>Bulletin</i> du 1 ^{er} avril)	fr. 172.25
De la Section de Sonvillier	» 10.00
Du citoyen W. O., Genève	» 5.00
De L. S., Alsace	» 50.00
De la Section de Porrentruy	» 11.70
De la Section de Saint-Imier	» 5.00
De la Section de propagande et d'action révolutionnaire-socialiste, Genève	» 20.00
De la Section du Locle	» 46.00
Du citoyen F. C., Genève	» 2.00
De la Section de Neuchâtel, 2 ^{me} liste	» 3.00
Total fr.	324.95

Les membres de l'Internationale abonnés au *Bulletin* ont à verser, par décision du Congrès jurassien, la somme de 20 c., destinés à couvrir les frais supplémentaires du présent numéro. Nous prions les caissiers des diverses sections de faire rentrer ces fonds le plus promptement possible.